

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2026



11 février 2026



Fin d'une valse à quatre temps

Après 4 réunions, la direction communique
ses propositions finales :



AUGMENTATION GENERALE

1% applicable au **1er mars**
avec un **plancher de**
450€ bruts par an



AUGMENTATION INDIVIDUELLE

Budget de **1,4%** de la masse
salariale, intégrant l'équité
salariale, avec effet au **1er**
juillet.



AVIS FO

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE // CESU

- 150€ (ou 200€ si activité non télétravaillable).
- Modalités identiques à 2025 (avoir 3 mois d'ancienneté au 01/04/26 ou au 01/09/26 avec les mêmes dates de versement).



Pour **FO**, les dernières propositions de l'employeur restent **insuffisantes** au regard des besoins des salariés que nous représentons.

La part consacrée au **collectif**, concernant tous les salariés, n'est **pas à la hauteur des attentes**.

La part consacrée à l'**individuel** est **bien trop conséquente**, plaçant l'arbitraire, l'aléatoire et l'inégalité de traitement au centre des évolutions salariales.

Nous n'avons cessé de rappeler l'importance des augmentations collectives lors de ces négociations.

Pour ces raisons,

**FO ne sera pas signataire de
cet accord NAO.**

NAOKO



Inscrivez-vous à la Newsletter ! →

Délégués syndicaux :

Mathieu CORNILLAUD : 06.72.44.48.63 mathieucornillaud@yahoo.fr
Blandine CHEDEMAIL : 06.16.54.68.85 blandinechedemailfo@gmail.com
Jean Luc GUERIN : 07.77.85.96.94 jeanluc.fomacif@gmail.com

